

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Mars 2024
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché en Mairie et Publié sur le site internet le : 08/03/2024

Nombre en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de procurations : 3

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ DES ELUS PRESENTS A LA SEANCE	
Mme NSIMBA était absente pour l'approbation du PV						X	
Ordre du jour	Rapporteur	Intitulée de la délibération	Délibérations approuvées selon le détail des votes ci dessous :				N° délibération
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
1	M. ARCE	Débat d'orientations budgétaires 2024				PRISE D'ACTE	2024 MARS 11
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
2	M. ARCE	Etat annuel des indemnités perçues par les élus	INFORMATION PAS DE VOTE				
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
3	M. LE MAIRE	Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'association ARTO				x	2024 MARS 12
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
4	Mme BLANSTIER	Gestion en flux des réservations de logements sociaux - Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux				x	2024 MARS 13
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
5	M. ROUSSILLON	Convention pour mise à disposition gratuite de la piscine municipale au profit de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) 27 et de la gendarmerie de Ramonville				x	2024 MARS 14
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
6	M. PASSERIEU	Division et cession de la parcelle communale AM 293 située 12 rue Hermès à la « SCI place du canal » pour régularisation d'emprise foncière - Espace de stationnement				x	2024 MARS 15
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
7	M. PASSEIEU	Convention de transfert d'espaces communs liés à l'opération de construction de logements sis 44-48 Avenue Tolosane à conclure avec GEOPHOROS 5				x	2024 MARS 16
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	UNANIMITÉ	N° délib
8	M. LE MAIRE	Relevé des décisions prises par le maire en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal	INFORMATION PAS DE VOTE				